

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

CCAS LA CHAPELLE DES MARAIS

PREAMBULE : LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le Président présente au conseil d'administration, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le C.C.A.S. structure son rapport d'orientation budgétaire autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjoncture économique, loi de programmation des finances publiques 2023 -2027, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique du C.C.A.S.

Avec la réforme de la nomenclature M57, l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales poursuit que «la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget ».

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat d'orientations budgétaires (DOB), permet aux élus du Conseil d'Administration d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Président de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2026 présenté s'articule autour de :

- Eléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- la présentation du bilan 2025 des activités
- les perspectives pour 2026
- les orientations budgétaires

I – Eléments de contexte

Selon une récente enquête de l'UNCCAS, les CCAS et CIAS connaissent depuis 2020 une forte tension financière : plus de 70 % ont dû augmenter leur budget et les aides facultatives ont progressé de près de 57 %, reflétant une aggravation de la précarité et l'émergence de nouveaux publics en difficulté (jeunes, personnes en situation de handicap, victimes de violences intrafamiliales).

De plus, dans ce contexte d'incertitude budgétaire, accentué par la baisse des subventions et la fragilisation financière des Départements, les collectivités peinent à définir une trajectoire pérenne pour le secteur des solidarités, alors que près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Le CCAS doit ainsi rester vigilant quant à ses ressources tout en garantissant la qualité de l'action sociale.

Lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS de Loire-Atlantique, le cabinet COMPAS a dressé un panorama social clair : aggravation de la pauvreté, isolement des ménages, fragilisation des familles monoparentales et fracture numérique persistante.

En ce qui concerne La Chapelle des Marais, les indicateurs locaux relevés dans l'ABS de juin 2022 soulignent des fragilités persistantes : arrivée de nouvelles populations, isolement résidentiel concernant 30 % des ménages et niveau de vie inférieur aux territoires environnants. Les publics les plus exposés sont les familles monoparentales et les femmes seules retraitées. Le vieillissement de la population, en hausse depuis cinq ans, laisse présager un renforcement des fragilités des seniors (isolement, perte d'autonomie, diminution des aidants, augmentation des situations de handicap et baisse des ressources).

II - L'activité du CCAS de l'année 2025

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

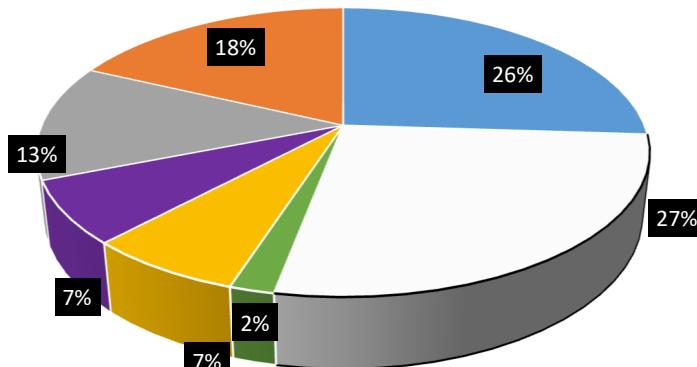
Publié le 02/02/2026

S²LO

ID : 044-264401498-20260129-2026_01_003-DE

Le Pôle Action Sociale assure un accueil social de proximité, ouvert et sans rendez-vous chaque matin (hors mercredi), à destination des habitants confrontés à des difficultés impactant leur quotidien. Cet accueil permet une première évaluation globale des situations et une orientation rapide vers les dispositifs adaptés, favorisant l'accès aux droits.

L'activité d'accueil est en constante augmentation : 250 personnes accueillies en 2023, 265 en 2024 (+6 %) et 320 en 2025 (+21 %), soit une augmentation moyenne annuelle de 13%. En 2025, ces 320 personnes ont générée plus de 600 contacts physiques et téléphoniques répartis selon les graphiques ci-dessous.



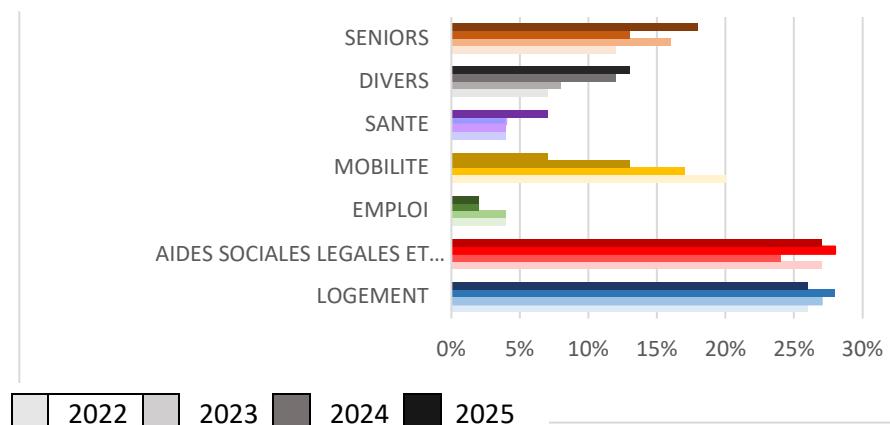
Les aides les plus demandées concernent principalement le volet social/ financier (27 %), le logement (26 %) et les dispositifs destinés aux seniors, dont la demande est en hausse.

■ AIDES SOCIALES LEGALES ET FACULTATIVES

■ MOBILITE

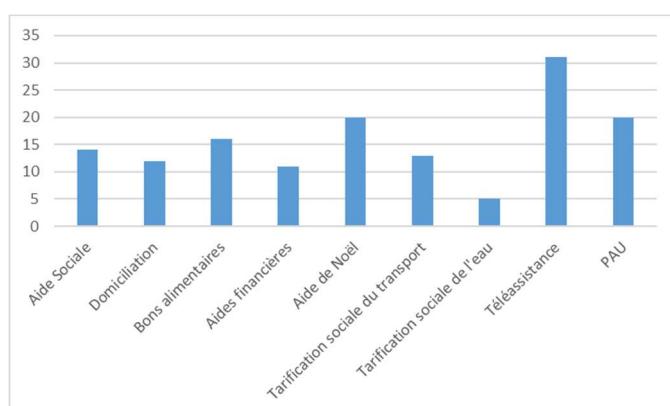
■ DIVERS

Evolution 2022 – 2025 de la répartition des aides



Sur l'année 2025, 84 bénéficiaires ont fait l'objet d'un accompagnement social, dont 55 nouveaux bénéficiaires. Les bénéficiaires accompagnés sont majoritairement des femmes (54 %). La répartition par âge est la suivante : 35 % de personnes âgées de plus de 65 ans, 57 % de 25 à 64 ans et 8 % de moins de 25 ans.

Par ailleurs, 142 dossiers ont été instruits concernant 81 bénéficiaires répartis comme suit :



⌚ AIDES SOCIALES

Le CCAS assure un rôle d'accueil, d'information, d'aide à la constitution des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Dossiers « Aide Sociale » légales instruits	2022	2023	2024	2025
Prise en Charge des frais de séjour en établissement EHPAD	5	5	5	8
Obligation alimentaire	4	4	3	6
Aide-ménagère	0	0	0	0

⌚ LA DOMICILIATION

Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation leur permet de recevoir du courrier et ainsi d'accéder à des prestations et droits fondamentaux. **12 personnes ont été domiciliées durant l'année 2025.**

	2022	2023	2024	2025
Nombre de domiciliation	14	13	13	12
Dont nouvelle	6	3	6	4
Dont renouvellement	6	3	3	4
Radiation	2	7	5	5

LES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

⌚ AIDE ALIMENTAIRE :

Délivrance des Bons	2022	2023	2024	2025
Montant	1880€	1770€	1120€	740€
Nombre de bénéficiaires	23	22	16	13

Une légère diminution des demandes de bons alimentaires est observée (trois dossiers en moins), accompagnée d'une baisse des montants attribués. Cette évolution s'explique par la typologie des bénéficiaires, les demandes émanant majoritairement de personnes seules (50 % en 2024 et 2025), suivies des familles monoparentales (environ 40 %) et, dans une moindre mesure, des familles (10 %).

Secours Populaire :

	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes accueillies	336	293	281	352
Dont nombre de Marais-Chapelains		125	84	79

⌚ AIDE FINANCIÈRE :

Aides financières versées	2022	2023	2024	2025
Montant annuel accordé	6095.80€	1 246€	2639.21€	3213.19€
Nombre de ménages concernés	18	6	8	8

Comme ces 2 dernières années nous soulignons la complexité et l'aggravation des situations familiales se traduisant par des montants de factures impayées plus importantes. Ainsi, le montant des aides octroyées individuellement a augmenté de 71€ (différence ratio 2025 / 2024).

⌚ AIDE DE NOËL :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026



ID : 044-264401498-20260129-2026_01_003-DE

Aides financières versées	2022	2023	2024	2025
Aide financière aux jeunes sans ressources	0€	240€ (2 jeunes)	150€ 1 jeune	150€ 1 jeune
Bons aux ménages en difficulté	860€ (12 ménages)	1140€ (15 ménages)	2140€ (23 ménages)	1460€ (19 ménages)
Colis aux personnes âgées (EHPAD extérieurs)	280.28€ (11 colis)	290€ (13 colis)	215€ (9 colis)	223.20€ (10 colis)
Participation au repas de Noël de l'EHPAD La Chalandière	500€	500€	500€	500€

Maintien de l'aide financière aux jeunes habitants La Chapelle des Marais âgés de moins de 25 ans, sortis du système scolaire, inscrits comme demandeur d'emploi et sans ressource.

Aide de Noël aux familles : maintien du montant accordé.

Typologie des ménages (2025) :

9 personnes seules (dont 5 retraités), 8 familles dont 6 monoparentales, 2 couples.

La diminution du montant s'explique par la baisse du nombre de ménages et du nombre de personnes par foyer. On observe en effet un recul du nombre de familles, parallèlement à une hausse du nombre de personnes seules.

Typologie des ressources financières des publics concernés :

5 retraités, 10 bénéficiaires des minima sociaux et 4 faibles ressources.

Les bénéficiaires des minima sociaux représentent 52 % des demandeurs, et 26 % concernent les retraités. On observe un maintien du nombre de retraités et une augmentation des bénéficiaires des minima sociaux, notamment ceux percevant l'AAH, lesquels représentent 6 personnes sur 10.

⌚ MOBILITE Aide financière aux transports :

Nombre de bénéficiaires	2022	2023	2024	2025
La tarification solidaire YCEO	10	7	12	9
Carte gratuite Aléop	3	4	4	4
Ticket YCEO à la demande (aide aux jeunes vacances scolaires)	101	89	58	36
Ticket YCEO à la demande (demandeurs d'emploi)	13	7	13	7
	127	107	87	56

Nous observons une baisse constante des tickets YCEO à la demande. Il serait peut-être souhaitable d'améliorer la communication concernant cette aide facultative (réseaux sociaux, site internet).

⌚ TARIFICATION SOCIALE EAU

Cette tarification mise en place en janvier 2024 doit permettre aux habitants de l'agglomération nazairienne dont le quotient familial inférieur ou égal à 500, de bénéficier d'un soutien solidaire. Cette aide (à partir de 50 € pour une personne seule ou 80 € pour un quotient inférieur à 350) est directement déduite du règlement de la facture d'eau. Le montant des aides a été déterminé pour répondre à la précarité hydrique afin que le coût de l'eau soit inférieur à 3% des revenus pour l'ensemble des usagers. Cette mesure concerne environ 11 000 foyers sur l'agglomération pour un coût estimé à un million d'euros par an.

	2024	2025
Nombre de bénéficiaires	9	5
Dont ménages ayant un QF<350	5	3
Dont personne seule	6	3
Dont familles monoparentales	3	2
Montant attribué	700.53€ aide allant de 32.28€ à 160€	400€ aide allant de 50€ à 120€

Le dispositif étant récent, nous ne disposons pas, de suffisamment de recul, pour en tirer un enseignement.

• **Téléassistance**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 17/12/2025
Nombre d'abonnés	61 abonnés (17 H et 44 F)	55 abonnés (14 H et 41F)	78 abonnés (26 H et 52 F)	89 abonnés (29 H et 60 F)
Nombre d'inscriptions	13	14	24	20
Nombre de résiliations	11	18	8	11
Moyenne d'âge	83 ans	84 ans	85 ans	84 ans
Nombre de bénéficiaires prise en charge du CCAS	29	27	28	29
Coût CCAS	942€	1020€	1026€	1053€

Nouvelle augmentation du nombre de bénéficiaires (+14% d'inscription) mais maintien du nombre de bénéficiaires ayant une prise en charge financière du CCAS.

• **Portage de repas**

Le CCAS propose une participation financière (10% du prix TTC du repas facturé) pour les personnes non imposables avant déduction. Deux prestataires Domirepas et Prest Alliance interviennent sur la commune.

2021	2022	2023	2024	2025
3 bénéficiaires Coût CCAS : 624.91€	1 bénéficiaire Coût CCAS : 449.53€	0 bénéficiaire	0 bénéficiaire	0 bénéficiaire

• **Plan d'urgence**

En cas d'évènements exceptionnels (canicule, grand froid, pandémie), la Préfecture déclenche le Plan d'Alerte et d'Urgence (plan prévu à l'article L. 116-3 du Code de l'Action sociale et des familles) qui permet l'activation du registre nominatif recensant les personnes fragiles afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes inscrites	21	25	22	22	20

LES ACTIONS DE SOLIDARITES ET DE PREVENTION

⌚ LIEN SOCIAL – LOISIRS ET ACCÈS A LA CULTURE

• **Seniors en vacances (avec l'association des retraités)**

	2022	2023	2024	2025
Montant subvention	2 000€	2 500€	3 000€	3 000€
Séjour	Oléron la lumineuse	Colleville sur Mer	St Germain au Mont d'Or	Singleyrac Périgord
Nbre de participants	32	24	45	60

Dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », financé par l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) et soutenu par l'Etat, l'Association des Retraités de La Chapelle des Marais a organisé en 2025 un séjour à Singleyrac - Village de vacances VTF*** Le Domaine du Peyrichoux.

Du 03 au 10 mai 2025, 60 retraités ont découvert le Périgord Pourpre et fortement apprécié le séjour. Il est envisagé de maintenir la subvention afin de soutenir cette action qui a rencontré un franc succès et ainsi permettre aux seniors de partir à cout réduit et de maintenir voire créer du lien social.

• **Repas des aînés (avec le comité d'entraide)**

	2022	2023	2024	2024
Montant subvention	2 000€	2 000€	3 000€	3 000€
Nombre de participants	145	152	130	128

Maintien de la subvention pour permettre la poursuite de cette après-midi festive appréciée.

• **Semaine bleue**

Cette année, la Semaine bleue a été portée par un partenariat interservices. Les différents ateliers organisés ont permis au CCAS d'échanger avec plusieurs services de la Ville (espaces verts, ludothèque, maison de l'enfance, médiathèque). Cela a offert à certains usagers l'occasion de découvrir les actions proposées par ces services et a contribué à valoriser le travail de chacun.

Atelier Bouturage	8
Atelier créatif pochette cadeau à La Chalandière	2
Séance Cinéma à La Médiathèque	16
Repas des aînés	128

• **Atelier « Noël en mode récup » -**

Dans le cadre de leurs actions de dynamisation et de proximité, l'UFCV et son collectif créatif partagent leurs savoir-faire pour passer un Noël plus éco-responsable.

2023 : Emballages cadeaux	2024 : Décorations de Noël	2025 : Décorations de table de Noël
4	7	10

• **Place de Ciné Marais**

2021/2022	2023	2024	2025
117€ (18 adultes et 9 enfants)	118€ (20 adultes et 6 enfants)	5.50€ (1 adulte)	63.50€ (9 adultes et 4 enfants)
Nombre de places distribuées		28 adultes et 8 enfants	63 places : 44 adultes et 19 enfants

A noter que pour l'aide de Noël 2025, nous avons distribué 43 places (35 adultes et 8 enfants)

Malgré une augmentation, l'utilisation reste faible, avec seulement 20 % des places distribuées réellement exploitées.

⌚ **SANTE**

• **Convention cadre entre la MDPH et l'UDCCAS:**

L'adhésion en octobre 2024 à la convention cadre entre la MDPH et l'UDCCAS de Loire Atlantique (Délibération N° 2024/10/019) a pour objectif de renforcer l'accès à l'information et aux droits d'une part, et de simplifier les démarches d'aide financière d'autre part. Cette convention prévoit que le niveau d'abondement de chaque CCAS est calculé par application d'un coefficient de 10 centimes d'euros par habitant sur la base du recensement INSEE de la population municipale de l'année N-3. Les crédits seront prévus au Budget Prévisionnel 2026 à savoir 450€.

• **Journée Prévention à la Maison de Santé Pluridisciplinaire**

La tenue d'un stand « CCAS » a permis de rencontrer une dizaine de personnes dans une démarche d'« aller-vers ». Ces échanges ont porté sur l'accès aux droits (dossiers MDPH, CSS et Mutuelle communale), le maintien à domicile, ainsi que la prévention des chutes (téléassistance, CLIC, CRT, ergothérapeute, Espace France Rénov', etc.). Par ailleurs, les échanges avec les professionnels de santé (infirmière, kinésithérapeute, etc.) contribuent au renforcement du partenariat et permettent de mieux connaître les rôles et interventions de chacun.

• **Labsport Programme « Bougeons en Brière »:**

Pour rappel, LABSPORT est une structure associative de Loire-Atlantique labellisée Maison Sport-Santé, elle propose le programme « Bougeons en Brière » au sein de la commune. Sur prescription médicale et après une évaluation des besoins, 2 séances d'activité physique adaptée hebdomadaires sont dispensées pendant 8 semaines. La ville met à disposition la salle des Berches, soutient la communication auprès des habitants et fait le lien avec les associations sportives du territoire.

	2023	2024	06/2025
Nombre de programmes	3	2	1
Nombre de bénéficiaires	26	17	7
Profil des participants	21 femmes et 5 hommes	16 femmes et 1 homme	5 femmes et 2 hommes
Moyenne d'âge	64.5 ans	76.4 ans	

Les chiffres sont arrêtés à fin juin 2025. En effet, à compter de septembre 2026, de nouvelles modalités ont été mises en place, avec des entrées et sorties permanentes, ainsi que la possibilité pour les adhérents d'effectuer leurs deux séances sur deux communes différentes (La Chapelle-des-Marais, Herbignac ou Saint-André-des-Eaux).

• **Labsport Programme « D-marche »**

Le programme D-marche® est un programme motivationnel d'une durée d'au moins 3 mois qui invite chacun à augmenter durablement sa quantité de pas au quotidien.

Le CCAS a eu l'opportunité de relancer cette un programme Dmarche financé par la CARSAT (conférence des financeurs)

	02 à 04 / 2024	06 à 09 / 2025
Nombre de bénéficiaires	12	10
Profil des participants	12 femmes	8 femmes et 2 hommes
Moyenne d'âge	61 ans (de 41 à 81 ans)	61 ans (de 38 à 79 ans)
Ateliers proposés	1 -Aide à l'outil numérique - CPAM 2 – « chaussage » PODOLOGUE	1 -Aide à l'outil numérique - CPAM 2 – « chaussage » PODOLOGUE 3 - « prévention des chutes » Kinésithérapeute

Les retours sont positifs, ce programme a permis à des personnes sédentaires isolées d'augmenter durablement la quantité de pas effectués au quotidien et de marcher en groupe à leur rythme.

Comme l'année dernière un groupe de marche s'est formé, il s'est d'ailleurs rapproché du premier groupe.

Mutuelle communale :

Afin d'améliorer l'accès au soin pour tous, le Pôle Action Sociale de La Chapelle des Marais propose une mutuelle communale depuis le 1^{er} février 2022. Les objectifs principaux sont de proposer une mutuelle de proximité à des tarifs attractifs à l'ensemble des marais-chapelains.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de nouveaux adhérents	54	24	17	31
Nombre de bénéficiaires	90	108	147	160
Répartitions des ménages				
Personnes isolées	18	19	25	35
Couple	34	40	48	53
Famille monoparentale	1	2	3	1
Famille	1	1	3	5
Moyenne d'âge	68 ans	69 ans	65 ans	

Le bilan 2025 souligne que les personnes de plus de 65 ans ne représentent que 55 % des adhérents, ce qui s'explique probablement par le maintien de contrats de groupes d'entreprises bénéficiant de conditions plus avantageuses. Par ailleurs, la part des adhérents âgés de 31 à 64 ans représente 45 %. Cette proportion importante interroge et est peut-être liée à des niveaux de ressources plus modestes. À noter que les moins de 30 ans ne sont pas représentés.

⌚ INSERTION PROFESSIONNELLE

La Mission Locale (permanence tous les vendredis matin sur rendez-vous) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de jeunes accompagnés	42	34	39	40	51
Nouveaux inscrits		13	26	18	28

Association intermédiaire Pactes (permanence un vendredi matin sur deux) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Pré inscrits	10	2	2	2	7
Inscrits	10	6	5	2	2

A noter que la Mairie est également un client de l'association Pactes. En 2025, elle a fourni 521h50 pour des postes comme agent d'entretien et la distribution du Mag.

Le Plie (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) :

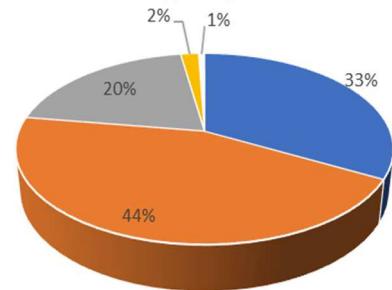
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de femmes accompagnées	4	3	1	0	0
Nombre d'hommes accompagnés	1	0	0	0	1

LE LOGEMENT

⌚ LES LOGEMENTS SOCIAUX

164 logements sociaux répartis :

	T6	T5	T4	T3	T2	Total
Atlantique Habitation	0	2	11	28	16	57
CISN	1	0	8	11	5	25
Silène	0	1	12	32	33	78
Nantaise d'Habitation	0	0	2	2	0	4
Total	1	3	33	73	54	164



Etat des demandes satisfaites

Comme l'an passé, nous observons une faible rotation avec un délai moyen de satisfaction de 18 mois :

	2021	2022	2023	2024	2025
Attributions de logements	23	15	17	13	17

Etat des demandes en cours :

71 demandeurs en choix n°1 et un délai d'attente de 22 mois.

Typologie des demandeurs de logement :

66 % sont originaires de la commune

42 % sont des personnes seules et 44 % des familles monoparentales.

Selon l'âge :

- 12,7 % ont moins de 25 ans,
- 60,5 % ont entre 25 et 59 ans
- 26,8 % ont 60 ans et plus.

Ces chiffres expliquent la répartition des typologies demandées.

En effet, les T2 représentent 51% de la demande de logement (en constante augmentation). Notamment sur les T2 rez-de-chaussée (répondant à une typologie de public : personnes âgées à ressources modestes originaires de la commune)

T5+	T4	T3	T2	Année
4	25	19	25	2023
2	17	22	30	2024
2	10	23	36	2025

PÔLE MAL LOGEMENT ET PRECARITE ENERGETIQUE

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers en cours	7	5	3	3	3

II –Contexte et orientations

Orientations obligatoires :

Le Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 oblige les CCAS à produire une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la population du territoire, présentée au Conseil d'administration après chaque renouvellement des conseils municipaux, avec la possibilité de compléments thématiques les années suivantes. Bien que la réglementation soit souple et laisse liberté dans la méthodologie et la présentation des résultats, l'ABS constitue une réelle opportunité pour rassembler les acteurs locaux autour d'un projet territorial global et améliorer les réponses aux besoins des habitants.

En 2021 et 2022, les communes de la CARENE afin de garantir la qualité du prestataire, homogénéiser les pratiques, répartir les études sur la durée du mandat et bénéficier de tarifs avantageux, ont décidé de grouper leur demande à travers un groupement de commandes ; un surcout a été induit pour le CCAS. Le cabinet Compas a été retenu pour fournir une expertise fiable, contribuant ainsi à guider les orientations du conseil d'administration et à mieux prendre en compte les besoins sociaux des habitants.

Il sera envisagé l'inscription d'une somme au budget à venir dont le montant sera en fonction donc à budgétiser en 2027 selon le choix du prestataire arrêté par le nouveau Conseil d'Administration.

Action Sociale : lutter contre le non-recours aux droits et maintenir les actions de prévention

- Améliorer l'accueil grâce à :

- La communication (mis à jour du site internet, ...)
- Le maintien d'un accueil régulier sans rendez-vous facilitant la démarche spontanée et l'accès au service
- Continuer à développer l'aller-vers

- Coordonner les projets d'action sociale :

- en faveur des seniors :
 - Maintenir la participation financière et l'aide à la logistique concernant le repas des aînés (Comité d'Entraide) et les seniors en vacances (Association des retraités)
 - Coordonner la semaine bleue : mise en place d'actions en faveur des seniors

● Pour l'aide aux aidants :

- Maintenir le partenariat avec Alfa répit et le Pôle des Aidants

● Insertion sociale et Professionnelle

- Poursuite du partenariat avec la Mission Locale, Le Plie et l'association Pactes
- Poursuite des ateliers avec l'UFCV dans le cadre des actions de dynamisation et de proximité

● Santé

- Participation du CCAS à la journée prévention de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la commune
- Participation aux ateliers CLSI (Contrat Local de santé Intercommunal) et aux ateliers CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Blanc)
- Poursuite du programme Bougeons en Brière avec LABSPORT
- Suivi de la Mutuelle communale avec MANDARINE

- Maintenir l'implication du CCAS face aux divers problèmes liés au logement :

- Participation à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et au programme local de l'habitat (PLH)
- Participation au Pôle Mal Logement
- Accueil et accompagnement des usagers dans la constitution de dossiers

III –Les orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

S2LO

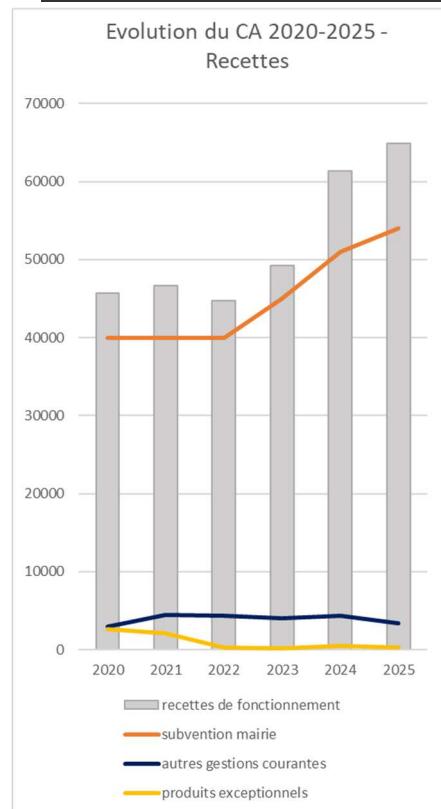
ID : 044-264401498-20260129-2026_01_003-DE

⌚ EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

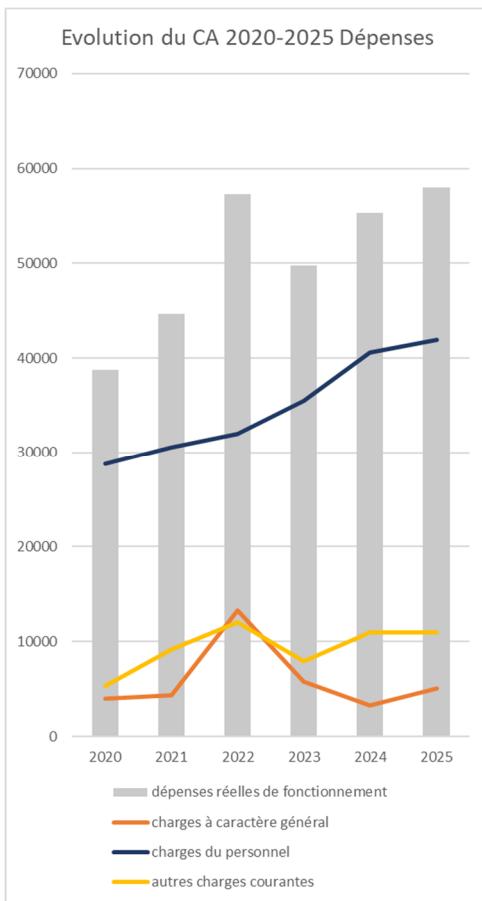
On constate une hausse des recettes (5.66%) dû uniquement à l'augmentation de la subvention communale, les autres recettes étant en baisse (produits exceptionnels (dons) et des concessions funéraires nouvelles ou renouvelées (autres gestion courante)

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
2020	45 643.12€
2021	46 613.04€
2022	44 755.29€
2023	49 241.83€
2024	61 373.06€
2025	65 055.49€

La subvention communale représente 83% du budget du CCAS



⌚ EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Nous observons une augmentation des dépenses de fonctionnement (4.8%) s'expliquant par :

Hausse des charges de personnel (2.37%) : dû à l'augmentation des charges salariales comprenant une hausse de 12 points de la CNRACL, d'1 Point de l'URSSAF et la mise en place de la protection sociale complémentaire (prévoyance).

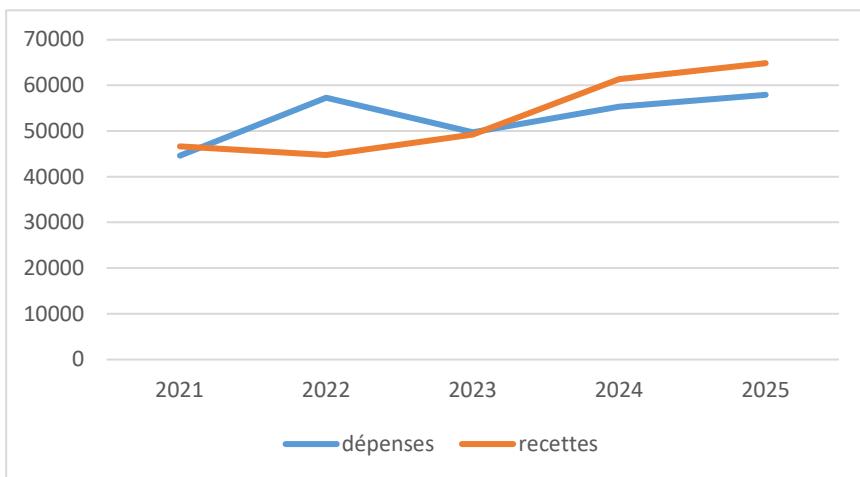
Il est à noter l'augmentation des charges à caractère général (55.74%) : principalement dû à la hausse des bons alimentaires (attribution Noël 2024 répercutée sur le budget 2025)

Maintien des autres charges courantes

aides facultatives et subventions exceptionnelles auprès des associations permettant de participer financièrement au « Repas des aînés » et du « Séjour des seniors en vacances ».

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
2020	38 705.18 €
2021	44 622.93 €
2022	57 249.57 €
2023	49 714.78 €
2024	55 318.24 €
2025	57 970.74€

⌚ PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES



◆ La principale orientation budgétaire sur les dépenses de fonctionnement à prévoir est :

L'augmentation des charges salariales comprenant une hausse de la CNRACL et la mise en place de la protection sociale complémentaire (prévoyance).

Le renouvellement de mandat impliquant une analyse des besoins sociaux impactant le budget du CCAS, l'excédent de résultat pourra y être en partie consacré.

◆ Recettes de fonctionnement

Eu égard aux éléments sus énoncés, les recettes de fonctionnement composées principalement de la subvention communale, bénéficieront d'une hausse de 8 % pour être portée à hauteur de 56 000€

◆ Investissement

Il est à envisager le renouvellement de l'outil informatique

III –Conclusion

Bien que la situation financière soit globalement saine, le budget 2026 s'inscrit dans un environnement incertain, requérant ainsi une vigilance soutenue.

L'accueil et l'accompagnement des usagers mobilisent la majeure partie du temps du CCAS, notamment dans le cadre de la prise en charge de situations complexes et/ou d'urgence, limitant de fait le temps disponible pour les actions de prévention, l'instruction de projets, la gestion administrative et financière.

Dans le but de démontrer que le CCAS n'est pas un établissement réservé à une partie de la population, mais bien un lieu de solidarité ouvert à tous, notre objectif est d'aller-vers notamment en renforçant la dynamique partenariale entre les professionnels des différents secteurs (social, santé, insertion professionnelle).

Chacun peut venir chercher des réponses à ses questions, qu'il s'agisse d'aide financière ou de conseils pratiques. L'écoute et l'aide étant prioritaires.